

La réforme des retraites que proposeront Sarkozy et Woerth en conseil des ministres le 13 juillet sous couvert de soient disant enjeux financiers et démographiques qui pèsent sur l'avenir de nos retraites, fait abstraction des questions de justice sociale.

Est-il juste qu'aujourd'hui les femmes touchent en moyenne 40% de retraites de moins que les hommes ?

Est-il juste que l'âge légal de départ à la retraite soit le même pour tous ?

Est-il juste que les générations qui prendront leur retraite dans les années 2030 ou 2050 aient moins de droits que les générations qui ont pris leur retraite dans les années 1990 ou 2000 ?

Est-il juste que les ménages qui ont les moyens de mettre de l'argent de côté dans les fonds de pension à la française (Perp et Perco) pour maintenir leur niveau de vie à la retraite bénéficient d'aide publique sous la forme d'exemption fiscale, alors que pour les autres, les retraites publiques vont baisser ?

Est-il juste de demander aux salariés de travailler plus longtemps alors que les employeurs continuent de se débarrasser de leurs salariés vieillissants, de ne pas offrir de formation au-delà de 50 ans, de ne pas améliorer les conditions et les postes de travail ?

Est-il juste que 12 % des jeunes soient sans emploi et ne poursuivent pas d'études ?

Aucune prise en compte de ces questions basiques n'est entendue par ce gouvernement à la solde du Medef et des grands actionnaires des marchés financiers.

Le cadre gouvernemental contraint du budget, le gel en valeur des dépenses de l'Etat annoncé, le gel de « l'effort de l'Etat » au financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat évacuent toute possibilité d'amélioration des retraites actuelles.

Nos propositions n'ont nullement été entendues comme la prise en compte des années de formation dans le calcul des retraites, les temps de précarité, la situation des fonctionnaires polypensionnés, l'amélioration de la CPA...

Le relèvement des bornes d'âge prévu entraînera une baisse générale des pensions et aggravera les injustices en matière de retraites. L'alignement du taux de cotisation des fonctionnaires va aggraver la perte de leur pouvoir d'achat. La restriction de l'accès au minimum garanti frappera les moins rémunérés et la mise en extinction des départs avant 60 ans des parents de trois enfants va pénaliser encore plus les mères de famille.

Les conditions faites aux agents de la Fonction publique, comme à l'ensemble des salariés, sont brutales et constituent même des remises en cause d'engagements pris par le passé. Il en est ainsi des accords statutaires qui ont permis à des agents, après avoir accomplis 15 ans de services classés en catégorie active, de conserver le bénéfice de cette catégorie après une intégration dans un nouveau corps. Il est inadmissible que ce droit ne soit pas maintenu.

L'article 18, mettant fin au droit des mères de trois enfants à la liquidation de leur pension dès lors qu'elles totalisent quinze années de service crée une très vive inquiétude et un sentiment d'injustice parmi nous ; ainsi que des difficultés extrêmes dans les services gestionnaires, déjà sous tension. La situation faite aux mères de famille émeut l'ensemble des agents et ils ont bien compris que derrière cette décision, il y a bien la contestation de toute possibilité de retraite avant l'âge légal. En outre, même en repoussant au 31 décembre 2010, la bascule des modalités de calcul de la pension des règles actuelles pour des règles bien plus défavorables, le gouvernement a choisi la méthode la plus brutale qui soit, au mépris du droit à l'information.

En ce qui concerne la cessation progressive d'activité (CPA), la date de radiation des cadres est fixée dès la demande d'une CPA modulable. Certains agents se trouvent actuellement en situation de se voir radiés des cadres avant l'âge de 60 ans. Parmi ceux qui n'ont pas opté pour la modulation, beaucoup perçoivent un traitement inférieur à la pension à laquelle ils auront droit. Ils se trouvent donc en situation de voir se prolonger une période de faibles revenus.

Dans le prolongement des reculs imposés en 2003, le projet de réforme, on le voit à travers ces quelques exemples, aggravera encore la situation de l'ensemble des agents publics.

C'est pourquoi la FSU rappelle son exigence de retrait du projet de loi de réforme des retraites et nous le ferons entendre, toutes et tous ensemble, en étant en grève le 7 septembre et en participant aux manifestations.

Et n'oublions pas que tous les citoyens européens subissent des attaques similaires aux nôtres et que c'est pour cela que nous participerons à la mobilisation du 29 septembre pour une Europe « qui remette la finance à sa place et devienne un projet collectif au service de toutes et de tous ».